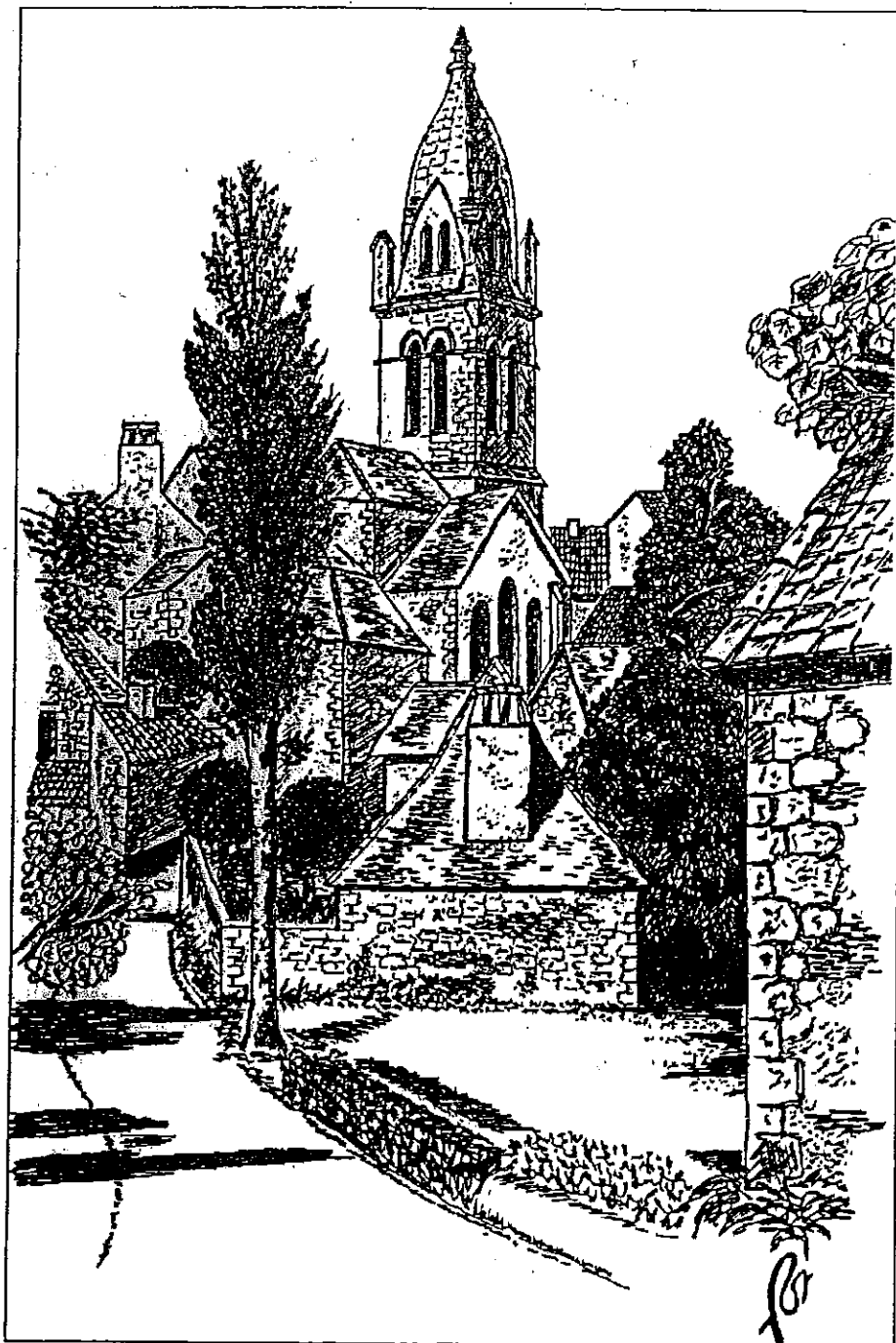




Lou Tambourinaire

N° 174 – JUIN 2018



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire	1
 <u>LA VIE MUNICIPALE</u>	
Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 27 Mars 2018.....	2,3,4,5,6,7,8
▪ Du 18 Avril 2018.....	8,9,10,11,12
▪ Du 15 Mai 2018	12,13,14,15
La Vie Municipale	16 à 23
Nouveaux habitants – Mariage - Décès	16
Stationnement – Démarches commerciales – SMD3 - Urbanisme	17
Canicule – Circulation – Course-relais	18
AGENDA 21	19,20
Informations diverses	21
- Maladie de Lyme – Moustique tigre	21
- Ambroisie – Chèque énergie.....	22
Renseignements utiles	23
 <u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	
Les Associations de la Commune	24
Calendrier des manifestations 2018	24
« Manifestations » :	
- 70 ans 2 CV en Faux'lies.....	25
- Création et Loisirs – Théâtre et Fête annuelle.....	26
- Boulistes.....	27,28
- A Vos Savons	29
- Bike & Run.....	30
 <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	
Permanences.....	31
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins	32
Commerçants et artisans de la commune.....	33
Communauté de Communes Portes Sud Périgord	34
Inscriptions scolaires.....	35
Lettre Actus de l'Agenda 21.....	dernière page



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ Coralie LOURENCO
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier....*

JUIN 2018

LE MOT DU MAIRE

Dans l'édito de Juin 2017, je fêtais les 40 ans de notre bulletin municipal, lancé en 1977. Un an après je reviens sur cette date qui marquait l'embauche de notre secrétaire de mairie actuelle Marie-Christine Pampouille.

Je souhaite à l'occasion de son départ imminent au mois de juillet, pour une retraite bien méritée, lui rendre hommage pour ces 41 ans passés au service de la commune.

Je tiens à la remercier et à souligner son engagement et sa conscience professionnelle au service de la commune et de ses habitants. Très impliquée dans sa mission, qui a fortement évoluée et s'est complexifiée, elle n'a jamais compté son temps.

En votre nom à tous, je tiens à la remercier encore pour cette carrière passée au service des autres.

J'aurai eu l'honneur d'être présent lors de son embauche en 1977, et lors de son départ en 2018, et j'aurai le plaisir de lui remettre une médaille bien méritée le jour de l'inauguration de notre nouvelle mairie à l'automne.

Elle aura pu pendant quelques années transmettre son savoir à Laure Bourdé, lui permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise du poste et qui va prendre le relais.

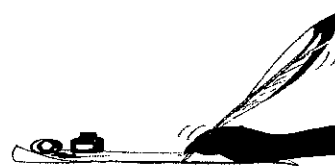
Elle-même épaulée par Coralie Lourenço qui gère par ailleurs l'accueil de l'agence postale communale.

Pour être complet, je citerai également Elodie Bulteau, qui dans le cadre d'un contrat mi-temps emploi formation, effectuera les remplacements sur l'agence postale, et l'animation de l'agenda 21.

Je souhaite dans cet édito vous informer également, qu'au titre de la reconnaissance des élus de terrain, sur proposition du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, par décret du Président de la République en date du 19 mai 2018, je viens d'être nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Au travers de cette nomination, c'est l'ensemble de l'équipe élus et salariés, permettant au quotidien d'œuvrer et d'investir sur la commune en faveur du développement durable, pour un mieux être pour tous et pour un avenir meilleur pour nos enfants, qui est reconnu par la République.

Le Maire, Alain Legal



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Le vingt-sept mars deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe.

Représentés : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal.

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2017 – Budget principal,
- Compte de gestion 2017 – Budget annexe d'assainissement,
- Compte Administratif 2017 du Budget annexe d'assainissement,
- Compte Administratif 2017 du Budget principal,
- Adhésion à LA FONDATION du PATRIMOINE pour 2018,
- Contrat d'assurance : prise en charge de la sortie à WALIBI,
- Proposition d'assurance pour le dommage-ouvrage pour la nouvelle mairie,
- Mise en place du RIFSEEP,
- Convention de mise à disposition de l'ancienne bibliothèque à l'Association A VOS SAVONS,
- Forage sur le terrain municipal,
- Questions diverses : participation citoyenne, livret d'accueil, demande d'emplacement par un commerçant ambulant.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 20 Février 2018, à l'unanimité.

1 – Adhésion à LA FONDATION du PATRIMOINE pour 2018

Comme chaque année, la FONDATION du PATRIMOINE nous envoie son bulletin d'adhésion. Pour l'année 2018, la cotisation s'élève à 75 € pour une Commune de moins de 1000 habitants comme la nôtre.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la FONDATION du PATRIMOINE a aidé la Commune de FAUX en participant au financement des travaux de rénovation du clocher de l'Eglise et du lavoir à hauteur des souscriptions des habitants.

Il explique que la Commune pourrait à nouveau la solliciter pour la conservation du petit patrimoine et notamment la mise en valeur des fontaines du village.

Le Conseil Municipal, décide de renouveler l'abonnement à la FONDATION du PATRIMOINE, à l'unanimité.

2 – Contrat d'assurance: prise en charge de la sortie à WALIBI

Monsieur le Maire explique que lors de la sortie à WALIBI des années précédentes, le transport des enfants était pris en charge par le biais de l'ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES de l'ÉCOLE de FAUX, la commune versant à l'association une subvention du montant du transport. Cette association est en sommeil depuis l'été dernier.

Le transport des enfants doit donc être pris en charge directement par la Commune. Monsieur le Maire a pris contact avec GROUPAMA, notre compagnie d'assurance. Un avenant au contrat VILLASSUR a été rédigé indiquant les risques assurés. Est notamment garantie l'organisation de la sortie à Walibi prévue le 5 mai 2018 ; une attestation de l'assurance a été fournie à cet effet.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance, à l'unanimité.

3 – Proposition d'assurance pour le dommage-ouvrage pour la nouvelle mairie

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle Mairie, il est fortement conseillé de recourir à une assurance dommage ouvrage, qui reste active pendant 10 ans après réception des travaux.

Ce contrat couvre les garanties suivantes :

NATURE DES GARANTIES Dispositions Générales et Garanties Réf. 3350-226700		MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
FORMULE GARANTIE DE BASE			
Garantie de base Dommages Ouvrage		A concurrence du montant des travaux de réparation de l'ouvrage réalisé dans la limite du coût total de construction	néant
FORMULE GARANTIES COMPLÈTES : GARANTIE DE BASE ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES* CI-DESSOUS			
Bon Fonctionnement des éléments d'équipement	OPTION	A hauteur de 10% du coût du chantier avec un maximum de 300.000 euros	néant
Dommages immatériels consécutifs		A hauteur de 10% du coût du chantier avec un maximum de 300.000 euros	
Dommages aux existants (en cas de travaux avec existants)		A concurrence de 5 % du coût du chantier avec un maximum de 150.000 euros	

Les conditions techniques et tarifaires sont les suivantes :

- Maîtrise d'œuvre complète,
- Intervention d'un BET thermique si la construction neuve est soumise à la RT2012,
- Étude de sol avec mission G1 + G2AVP,
- Contrôle technique avec missions (L + TH - HAND - SEI),
- Travaux exclusivement de technique courante ou normalisée, Absence de travaux de technique innovante,
- Intervenants tous assurés en Responsabilité Civile Décennale valable à la date d'ouverture de chantier pour l'objet de leur intervention dans l'opération de construction.

Le taux de cotisation provisionnel est de :

- 5 344,60 € TTC pour la garantie de base,
- 5 830,40 € TTC pour les garanties complètes comprenant la garantie de base et les garanties complémentaires.

Le Conseil Municipal, décide de retenir les garanties complètes pour une cotisation provisionnelle de 5 830,40 € TTC, et charge Monsieur le Maire de signer le contrat, à l'unanimité.

Arrivée de Madame Rachel AGUESSE et Monsieur Emmanuel ROMERO

4 – Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents)

Monsieur le Maire indique aux élus que les fonctionnaires d'Etat bénéficient de primes et que suite à la refonte de ce régime indemnitaire, celui-ci bénéficie aux fonctionnaires territoriaux.

Ce nouveau régime se décompose en 2 parties :

- l'IFSE (indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise),
- le CIA (Complément indemnitaire annuel) qui est facultatif.

Monsieur le Maire propose d'acter le principe. Le montant pourra être fixé lors du prochain conseil municipal pour mise en place après le vote du budget.

Le Conseil Municipal, accepte le principe d'attribution du RIFSEEP aux salariés de la Commune, à l'unanimité.

5 – Convention de mise à disposition d'un local à l'Association A VOS SAVONS

L'association A VOS SAVONS demande à la Commune l'autorisation d'utiliser l'ancien club house de Canguilhem afin de stocker du matériel et de faire des ateliers nécessaires au marché aux fleurs du 19 Mai et la course de caisses à savons des 7 et 8 Juillet.

L'année passée, à l'occasion de la course de caisses à savon, c'est l'ancienne bibliothèque qui a été utilisée, mais cette année elle n'est pas assez spacieuse. De plus, l'association est autorisée à récupérer une partie des décors du GIFAAM qui sont stockés à Canguilhem.

Une convention a été rédigée pour la période du 31 Mars au 9 Juillet 2018 spécifiant clairement les responsabilités de chacun.

Le Conseil Municipal, valide ladite convention, à l'unanimité.

6 – Forage sur le terrain municipal

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

7 – Compte Administratif 2017 du Budget principal

Monsieur le Maire commente le Compte Administratif du budget principal, qui se présente comme suit ;

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Articles		Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère général	94795,07	81415,67
12	Charges de personnel	168880,00	168843,28
14	Atténuation de produits	17521,00	17521,00
65	Autres charges de gestion courante	60198,00	55485,95
66	Charges financières	8300,00	6916,34
67	Charges exceptionnelles	3550,00	3500,00
O42	Opérations d'ordre	6450,58	11832,00
O23	Virement à l'investissement	259054,85	259054,85
Total		618749,50	345514,24

Recettes

R002	Excédent reporté	0	0
13	Atténuation de charges	9750,00	8644,73
70	Produits des services	17240,00	18430,66
73	Impôts et taxes	156983	158029,57
74	Dotations et participations	148264,00	157429,90
75	Autres produits de gestion courante	286500,00	276576,81
76	Produits financiers	2,50	2,81
77	Produits exceptionnels	60,00	1722,69
O42	Opérations d'ordre	0	4190,00
Total		618799,50	625027,17

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses

Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
D001	Déficit reporté	49472,08	49472,08	
16	Remboursement d'emprunts	22611,49	19639,14	
204	Subventions d'équipement versées	76672,12	24107,95	14969,00
21	Immobilisations corporelles	60445,69	45453,10	
23	Immobilisations en cours	1263410,00	207695,00	890039,97
O40	Opérations d'ordre	0	4190,00	
Total		1472611,38	350557,27	905008,97

Recettes

Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers	13135,00	11167,00	
1068	Affectation à la réserve	42132,95	42132,95	
13	Subventions d'investissement	691338,00	82148,23	547070,77
16	Emprunts	460000,00	560100,00	
165	Caution	500,00	0,00	
40	Provision pour amortissement	6450,58	11832,00	
21	Virement du fonctionnement	259054,85		
Total		1472611,38	707380,18	547070,77

Il commente les dépenses et recettes de l'année ainsi que les résultats qui amènent à un excédent total de 636 335,84 €.

De ce fait, il est proposé d'affecter la somme de 1 115,29 € à l'article 1068 et la somme de 278 397,64 € à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Bernadette DORLÉAC, Présidente de séance soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif du budget principal et l'affectation des résultats, à l'unanimité.

8 – Compte Administratif 2017 du Budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire commente le Compte Administratif du budget principal, qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Articles		Prévu	Réalisé	Charges rattachées
11	Charges à caractère général	1700,00	1430,37	
12	Charges de personnel	2382,53	2353,20	
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,00	
66	Charges financières	1461,10	255,72	1205,38
67	Charges exceptionnelles	1,00	0,00	
O22	Charges imprévues	50,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre	8778	8772,60	
O23	Virement à l'investissement	1863,25		
Total		16236,88	12811,89	1205,38

Recettes

R002	Excédent reporté	251,70	0
70	Produits des services	9300,00	8873,10
75	Autres produits de gestion courante	1,00	2,81
O42	Opérations d'ordre	6684,18	6684,18
Total		16236,88	15560,09

SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
D001	Déficit reporté	1270,87	1270,87	
16	Remboursement d'emprunts	1707,11	1707,11	
21	Immobilisations corporelles	4399,92	2733,30	
23	Immobilisations en cours	50,00	0,00	
O40	Opérations d'ordre	6684,18	6684,18	
Total		14112,08	12395,46	0,00

Recettes				
Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
106	Réserves	1270,87	1270,87	
21	Immobilisations	2199,96	2199,96	
O40	Opérations d'ordre	8778	8772,60	
O21	Virement du fonctionnement	1863,25		
Total		14112,08	12243,43	0,00

De ce fait, il est proposé d'affecter la somme de 152,03 € à l'article 1068 et la somme de 1642,49 € à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Bernadette DORLÉAC, Présidente de séance soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif du budget annexe d'assainissement et l'affectation des résultats, à l'unanimité.

9 – Compte de gestion 2017 – Budget principal

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2017 du budget principal qui retrace les opérations comptables de la Commune, constatées par la TRÉSORERIE de BERGERAC pour l'année 2017 sans tenir compte des reports, et dont les résultats sont en accord avec le Compte Administratif.

	SECTION d' INVESTISSEMENT	SECTION de FONCTIONNEMENT	TOTAL des SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1476801,38	624189,50	2100990,88
Titres de recettes émis	712770,18	627071,17	1339841,35
Réductions de titres	5390	2044,00	7434,00
Recettes nettes	707380,18	625027,17	1332407,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1476801,38	624189,50	2100990,88
Mandats émis	301085,19	345514,24	646599,43
Annulations de mandats	0	0	0
Dépenses nettes	301085,19	345514,24	646599,43

Excédent	406294,99	279512,93	685807,92
Déficit			

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2017 du budget principal, à l'unanimité.

10 – Compte de gestion 2017 – Budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2017 du budget annexe d'assainissement qui retrace les opérations comptables de la Commune, constatées par la TRÉSORERIE de BERGERAC pour l'année 2017 sans tenir compte des reports, et dont les résultats sont en accord avec le Compte Administratif.

	SECTION d' INVESTISSEMENT	SECTION de FONCTIONNEMENT	TOTAL des SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	14112,08	16236,88	30348,96
Titres de recettes émis	12243,43	19029,66	31273,09
Réductions de titres	0	3469,57	3469,57
Recettes nettes	12243,43	15560,09	27803,52
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	14112,08	16236,88	30348,96
Mandats émis	11124,59	15270,71	26395,30
Annulations de mandats	0	1253,44	1253,44
Dépenses nettes	11124,59	14017,27	25141,86
Excédent	1118,84	1542,82	2661,66
Déficit			

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2017 du budget principal, à l'unanimité.

11 – Questions diverses

Participation citoyenne

Les élus souhaitent constituer un groupe de travail sur ce sujet.
Il sera à nouveau abordé lors d'une prochaine séance.

Travaux de construction de la nouvelle Mairie

Quelques modifications de travaux doivent être apportées, l'Architecte ayant envoyé les documents dans l'après-midi, ils n'ont pas pu être étudiés. Les élus donnent délégation à Messieurs Patrick DUMON et Christophe BERNARD pour valider celles-ci et en faire état lors du prochain conseil.

Livret d'accueil

Monsieur Patrick DUMON présente le livret d'accueil de la Commune de FAUX, dont un exemplaire a été remis à chaque élu. Quelques petites modifications seront apportées.

Ce livret à destination des nouveaux habitants pourrait, dans un premier temps, être distribué à tous les foyers de la Commune.

Ont été aussi évoqués le nom de domaine de FAUX en PÉRIGORD et la page de FAUX sur le site internet du PAYS du GRAND BERGERACOIS dont on doit rappeler l'utilité par le biais du TAMBOURINAIRE.

Demande d'emplacement par un commerçant ambulant.

Nous avons reçu une demande d'emplacement pour le mardi ou le jeudi d'un commerçant de BERGERAC qui souhaite stationner avec un food truck et vendre des sushis makis sashimis. Monsieur le Maire ajoute que les

commerçants déjà présents donnent satisfaction ; la vente de sushi n'est pas proposée sur la commune et peut intéresser nos habitants.

Les élus partagent sur le sujet.

Une réponse favorable sera adressée à ce commerçant en lui donnant le choix entre ces deux jours.

Plan départemental de l'habitat

Monsieur Patrick DUMON a assisté à une réunion organisée par DORDOGNE HABITAT et L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER, nouvel organisme, qui vient d'adopter un Programme Pluriannuel d'Intervention.

L'EPF aide les collectivités en préparant le foncier de leur futur projet d'aménagement :

- Foncier de l'habitat et du logement social pour contribuer au développement de l'offre de logements,
- Foncier de l'immobilier industriel et de services pour contribuer au développement de l'activité économique.

L'EPF participe à la transformation des territoires en permettant l'accueil de nouvelles activités sur des fonciers délaissés.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER tiendra une réunion de consultation le Mardi 12 Juin à CREYSSE.

Devenir des bâtiments anciens

Monsieur Christophe BERNARD attire l'attention des élus sur le bâtiment de la mairie actuelle, dès lors qu'il ne sera plus utilisé en tant que tel et du risque de délabrement en raison de son besoin de travaux de rénovation.

Monsieur le Maire évoque plusieurs possibilités qui seront étudiées ultérieurement.

Comité syndical du SCOT

Il se tiendra à la Mairie de FAUX le Jeudi 29 Mars à 18 heures 30.

Voirie communautaire

Monsieur le Maire reçoit prochainement le nouveau technicien pour faire le point sur les besoins en matière de travaux sur les voies communautaires ainsi que sur la signalisation routière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le douze avril deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUMON Patrick, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise.

Représentés : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DUBUC Bernard, ROMERO Emmanuel.

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2018,
- Vote de Budget Primitif 2018 – Budget principal,
- Vote de Budget Primitif 2018 – Budget annexe,
- Subvention pour l'association 2C Venfauxlies's,
- Avenant au chantier de construction de la nouvelle Mairie,
- Mise en place du RIFSEEP,
- Choix du devis pour le forage du stade,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 27 Mars 2018, à l'unanimité.

1 - Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de garder la ligne de conduite des années précédentes qui est de conserver des taux identiques en neutralisant ceux appliqués par la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD afin de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Pour l'année 2018, la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD n'a pas encore voté son budget et ses taux, la décision doit intervenir dans les prochains jours. Dans ces conditions, Il est donc proposé de reconduire les taux de 2017 pour l'année 2018.

Ce qui donne pour notre Commune les résultats suivants :

<i>Taxe</i>	<i>Bases d'imposition 2017</i>	<i>Taux d'imposition 2017</i>	<i>Bases d'imposition 2018</i>	<i>Taux d'imposition 2018</i>	<i>Produit fiscal attendu arrondi 2018</i>
Taxe d'Habitation	692 452	9,01	708 600	9,01	63845
Taxe Foncière bâti	463 528	10,03	473 200	10,03	47462
Taxe Foncière non bâti	34 288	27,08	34 700	27,08	9397
C.F.E	44 713	12,63	42 800	12,63	5406
TOTAL					126110

Le Conseil Municipal, vote les taux d'imposition ci-dessus, à l'unanimité.

2 – Vote de Budget Primitif 2018 – Budget principal

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2018 du budget principal, article par article.

Il propose de le voter comme suit ;

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Articles		Prévu
11	Charges à caractère général	189899,89
12	Charges de personnel	178195,00
14	Atténuation de produits	17571,00
65	Autres charges de gestion courante	59547,00
66	Charges financières	12423,27
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dot. Amortissement	8050,00
23	Virement à l'investissement	196891,29
Total		662677,45
Recettes		
13	Atténuation de charges	3425,00
70	Produits des services	17453,00
73	Impôts et taxes	155403,00
74	Dotations et participations	149594,00
75	Autres produits de gestion courante	58402,00
76	Produits financiers	2,81
R002	Excédent reporté	278397,64
Total		662677,45

SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Articles		Reste à réaliser	Propositions	Total prévisions
16	Remboursement d'emprunts		36364,93	36364,93
204	Subvention d'équipement		114000,00	114000,00
21	Immobilisations corporelles	14969,00	65273,50	80242,50

23	Immobilisations en cours	890039,97	217702,86	1107742,83
Total		905008,97	433341,29	1338350,26

Recettes				
Articles		Reste à réaliser	Propositions	Total prévisions
R001	Excédent reporté		356822,91	356822,91
10	Dotations		39083,00	39083,00
1068	Affectation à la réserve		1115,29	1115,29
13	Subventions d'investissement	547070,77	88817,00	635887,77
1641	Emprunt		100000,00	100000,00
165	Caution		500,00	500,00
40	Provision pour amortissement		8050,00	8050,00
21	Prélèvement sur fonctionnement		196891,29	196891,29
Total		547070,77	791279,49	1338350,26

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2018, à l'unanimité.

3 – Vote de Budget Primitif 2018 – Budget annexe

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2018 du budget annexe d'assainissement collectif.

Il propose d'augmenter en cours d'année la redevance d'assainissement afin de couvrir le remboursement des frais de personnel liés aux travaux d'entretien du réseau et de la station à rembourser au budget principal. La part variable de la redevance d'assainissement passerait de 0,78 € à 1 € le mètre cube rejeté au tout à l'égout, la part fixe reste à 60 €/an.

Il propose de le voter comme suit ;

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Articles		Prévu
11	Charges à caractère général	1560,00
12	Charges de personnel	4911,21
66	Charges financières	1402,30
67	Charges exceptionnelles	1,00
22	Dépenses imprévues	50,00
42	Opération d'ordre	8773,00
23	Virement à l'investissement	2176,98
Total		18874,49
Recettes		
70	Produits des services	10546,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00
42	Opérations d'ordre	6685
R002	Excédent reporté	1642,49
Total		18874,49

SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Articles		Reste à réaliser	Propositions	Total prévisions
D001	Déficit reporté		152,03	152,03

16	Remboursement d'emprunts		1764,98	1764,98
21	Immobilisations corporelles		2500,00	2500,00
40	Opération d'ordre		6685,00	6685,00
Total		0,00	11102,01	11102,01
Recettes				
Articles		Reste à réaliser	Propositions	Total prévisions
106	Réserve		152,03	152,03
40	Provision pour amortissement		8773,00	8773,00
21	Prélèvement sur fonctionnement		2176,98	2176,98
Total			11102,01	11102,01

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif du budget annexe 2018, à l'unanimité.

4 – Subvention pour l'association 2CV enfauxlie's

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Association 2CV ENFAUXLIE'S demandant une subvention de 500 € afin d'aider l'association à organiser les 70 ans de la 2 CV.

Cette manifestation, qui rassemble plus de 80 véhicules venus de toute la France et mobilise une vingtaine de bénévoles, revêt cette année un caractère particulier avec la présence de Michel Robillard et sa 2 CV en bois, avec un impact économique auprès des commerces locaux et des hébergeurs et chambres d'hôtes non négligeable.

Elle aura lieu les 16 et 17 Juin 2018, au programme :

- Samedi soir : repas traditionnel en musique.
- Dimanche : marché artisanal, découverte de vieux métiers.
- Sur les 2 jours, exposition d'une 2 CV en bois.

D'autres associations de la commune participent à cet événement.

Madame Chantal MARCOMINI ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention de 500 € à l'Association 2CV ENFAUXLIE'S, à l'unanimité.

5 – Avenant au chantier de construction de la nouvelle Mairie

Monsieur le Maire explique aux élus que lors de la précédente séance, le Conseil Municipal a donné délégation à Messieurs Patrick DUMON et Christophe BERNARD en vue de valider les modifications apportées sur le chantier de la nouvelle Mairie.

Monsieur Patrick DUMON donne les détails de ces changements, à savoir :

- Dans la bibliothèque ; modification d'une porte à 2 vantaux, ajout d'une porte pour accéder aux toilettes intérieures, modification robinetterie, suppression du meuble.
- Dans la poste ; ajout d'un oculus et gâche électrique.
- Dans la kitchenette ; suppression du meuble bas, de la crédence et de l'éclairage supplémentaire.
- Dans la salle du conseil ; imposte ouvrante (au lieu de fixe) au-dessus de la porte d'entrée, pose de la coiffe d'acrotère, suppression du mât porte-drapeau, abandon de la restauration de l'ancienne fumière,

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications, à l'unanimité.

6 – Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion précédente, un accord de principe a été donné sur le versement du RIFSEEP au personnel.

Cette prime est divisée en deux parties ; une première partie fixe l'IFSE liée aux fonctions, sujétions et expertise - la deuxième partie, le CIA liée à la manière de servir.

Il propose de fixer les plafonds suivants pour une première année, sachant que ceux-ci peuvent être revus périodiquement :

Groupes de fonctions		IFSE Plafonds annuels proposés	CIA Plafonds annuels réglementai res	CIA Plafonds annuels proposés
Groupe 1	Encadrement Direction d'une collectivité	1440 €	2 380 €	500 €
Groupe 2	Exécution	960 €	1 200 €	200 €

Le Conseil Municipal, décide du versement du RIFSEEP, à l'unanimité.

7 – Choix du devis pour le forage du stade

Monsieur le Maire présente les devis fournis par l'Entreprise CALIDUS ENERGIA de JOURNIAC représentée par Monsieur MONTASTIER du BUGUE et L'Entreprise HYDROFOR de BORDEAUX.

CALIDUS ENERGIA propose un forage de 180 mm sur une profondeur de 20 mètres, 1 buse de ciment avec bouchon d'étanchéité, une pompe débit 6000 l/8 bars, la mise en place de la pompe, la totalité de l'équipement et le branchement électrique, essai de pompage 600 €, (forfait de 2 000 € si l'eau n'est pas trouvée), pour un montant total de 8 742 € TTC.

HYDROFOR propose un forage de 250 à 300 mm sur une profondeur de 20 mètres, 1 dalle de béton de 1 m x 1 m, une pompe pour un débit 5000 l/5 bars, la mise en place de la pompe (obligation d'installer un local à la charge de la commune), un forage de reconnaissance pour 5 280 €, pour un montant total de 15 710,09 € TTC.

Le Conseil Municipal, choisit l'entreprise CALIDUS ENERGIA pour la somme de 8 742 €, à l'unanimité.

8 – Questions diverses

Emploi CUI/CAE

Monsieur le Maire demande l'accord de principe du Conseil Municipal pour créer un poste d'Adjoint d'Animation en contrat aidé C.U./CAE. En effet le contrat parcours emploi compétences d'Elodie BULTEAU nécessite d'avoir le cadre de CUI/CAE. Le Conseil donne son accord.

Travaux

Un point est fait sur l'avancement des travaux de la future mairie. Au titre des modifications, les forages liés à la géothermie sont retardés en raison des fortes précipitations de ces derniers jours.

La canalisation d'eau qui passe sur la parcelle n'étant pas à sa place, est positionnée à l'emplacement de l'escalier prévu pour accéder sur le devant la mairie. Il convient de décaler l'escalier face à l'entrée.

Concernant le site scolaire, afin de résoudre les difficultés existantes, la décision a été prise d'enlever les jeux fixes et le sable et de faire un apport de terre pour remise en herbe de la totalité de la surface. En accord avec la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD un revêtement en goudron complètera l'aménagement le long du caniveau existant. Le personnel communal procèdera au nettoyage de la cour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Le quinze mai deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : DECONINCK Christophe, MARCOMINI Chantal.

Représentés : AGUESSE Rachel, MELINSKY Monica,

Monsieur Patrick DUMON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention pour la transmission électronique des actes,
- Motion relative à l'amiante,

- Proposition de vente,
- Achat d'une sono mobile,
- Demande de subvention de la CROIX ROUGE,
- Mise en application du Règlement Général de Protection des Données,
- Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt,
- Demande de prêt complémentaire de 150 000 €,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 Avril 2018, à l'unanimité.

1 – Convention pour la transmission électronique des actes

Monsieur le Maire expose que nous avons signé en juillet 2014 une convention avec la Préfecture de la Dordogne pour la télétransmission électronique des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'état dans le cadre du contrôle de légalité, notamment les arrêtés, les délibérations, les budgets, certains marchés publics.

La convention, remaniée par les services de la Préfecture, doit être validée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer ladite convention, à l'unanimité.

2 – Motion relative à l'amiante

Le Conseil Départemental a transmis un courrier relatif à une motion soutenant le projet industriel d'inertage de l'amiante sur le site classé SEVESO de la SNPE de Bergerac.

La motion a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale.

Le parlement européen invite les pays membres à ne plus enfouir ce matériau mais à le détruire.

Une solution industrielle a été élaborée. L'amiante est plongée dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir inoffensive et même recyclable et revalorisée. Mais il faut un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel

Bergerac via son site de la Poudrerie possède toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet.

La SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre, notamment par le classement SEVESO haut seuil, unité d'acide, un savoir faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielles et un accès ferroviaire.

Ce projet revêt un enjeu sanitaire, écologique, économique et social.

Le Conseil Municipal soutient ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE, à l'unanimité.

Arrivée de M. Emmanuel ROMERO

3 – Proposition de vente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le notaire chargé de la succession DOCQUIER a contacté Maître LOMPRESZ afin de solliciter les riverains des terrains situés à la Micalie.

La commune de FAUX possède deux terrains riverains, les parcelles cadastrées section D n°273 et D n° 275. Les terrains à vendre sont situés entre les 2 fontaines, dans la continuité des deux lavoirs. Il s'agit des parcelles cadastrées section C n°276 pour une contenance de 5 a 70 ca et section C n°928 pour une contenance de 23 a 5 ca soit une surface totale de 28 a 75 ca.

Maître LOMPRESZ indique que l'évaluation d'une parcelle de lande est estimée entre 1000 et 1500 euros par l'hectare, tandis qu'une parcelle de pré se situe aux alentours de 2500 euros l'hectare.

Ce qui donnerait un coût d'acquisition pour ces terrains estimé à 1500 euros (800 € de terrains et 700€ de frais). Le prix définitif sera donné par Maître LOMPRESZ.

L'acquisition de ces parcelles donne à la commune une maîtrise plus importante pour la gestion des sources de la Micalie.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'achat de ces parcelles à l'unanimité.

4 – Achat de la SONO

Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaite acheter une sonorisation mobile qui sera utilisée notamment pour les cérémonies, et qui pourrait être mise à disposition des associations également.

M. Bernard DUBUC, en charge du dossier, présente la sono retenue. Le prix proposé est de 389 euros TTC contre 438 euros TTC initialement, pour un produit de qualité.

L'entreprise étant située en Allemagne et cette sono étant vendue sur internet, la commune ne peut conclure cet achat.

Il est donc proposé de

-demander à l'association AAM de réaliser l'achat en son nom puis de rétrocéder l'appareil à la commune

-d'octroyer une subvention de 389€ à AAM

Le Conseil Municipal, charge AAM de l'achat de la Sono et décide d'accorder une subvention de 389 euros à AAM, à l'unanimité.

5 – Subvention pour l'association CROIX ROUGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la CROIX ROUGE sollicitant une subvention.

Monsieur Romero rappelle le positionnement de la commune qui verse chaque année une subvention à une association différente ayant un but caritatif, en lien avec la santé, la population en difficulté.

La CROIX ROUGE répond à ces critères il propose de verser 300€.

Le Conseil Municipal, décide de verser 300 € à l'ASSOCIATION CROIX ROUGE, à l'unanimité.

6 – Mise en application du Règlement Général de Protection des Données,

Monsieur le Maire explique aux élus l'application du Règlement Général De Protection des Données (RGPD) à compter du 25 Mai 2018.

Cette nouvelle législation complète la loi informatique et liberté de 1978 et Loi république numérique (LRP) en créant de nouvelles obligations.

Il s'applique à toutes les entreprises, les administrations et les associations qui traitent des données à caractère personnel.

Les organismes publics ont l'obligation de nommer un délégué à la protection des données.

L'objectif du RGPD est de s'adapter aux nouvelles réalités numériques et il renforce les obligations de transparence et responsabilité, mais également le respect des droits des personnes.

L'ATD propose de devenir le Délégué mutualisé à la Protection des Données.

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord a décidé de ne pas porter le projet pour l'ensemble des communes du territoire. Les Communes doivent donc désigner un délégué.

Les missions de l'ATD sont de :

- Sensibiliser, informer, former les élus et les agents susceptibles de traiter des données personnelles,
- Recenser les différents traitements des données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les obligations du RGPD,
- Identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD
- Mener une « étude d'impact » en cas d'utilisation de données personnelles représentant des risques
- Mettre en place des procédures internes pour garantir la protection des données.

Certains élus se posent la question de l'intérêt de désigner l'ATD comme délégué.

Il ne faut pas avoir peur de cette nouvelle obligation, mise en place par l'Union Européenne pour encadrer l'activité des entreprises de l'Internet tel Google Amazon Facebook ...qui collectent énormément de données personnelles, sans obligatoirement l'accord explicite des personnes.

Pour M. le Maire l'intervention de l'ATD permettra de faire un point précis du fonctionnement de la mairie en ce qui concerne la collecte de données personnelles et de s'assurer de la légalité de ces collectes.

Après un long débat, le Conseil Municipal décide de désigner l'ATD en tant que Délégué mutualisé à la Protection des Données et charge M. le Maire de la signature de la convention avec l'ATD pour un coût de 500 €, 11 pour et 2 abstentions.

7 – Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêts

Monsieur le Maire rappelle que pour le fonctionnement de la nouvelle bibliothèque, la Commission avait rencontré la Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP).

Il s'agit d'une adhésion au plan départemental de lecture publique en signant une convention avec la BDP.

C'est un engagement pour 3 ans entre la Commune et la BDP qui permet d'assurer un Service public auprès de la population en mettant à disposition des collections de livres / documents et des formations.

Pour intégrer ce plan départemental, il faut répondre à au moins 3 des 4 critères suivants dont un est obligatoire :

- Local de 50 m² minimum pour une commune de 500 à 1000 habitants,
- 6 heures d'ouvertures minimum / semaine,
- Un budget de 1€/an/hab minimum,
- Obligatoire : professionnalisation de l'équipe, 3 bénévoles formés (formation initiale de moins de 10 ans et formation continue chaque année.

La formation s'effectue auprès de la BDP. Elle est gratuite. Elle se déroule sur 10 jours de février à juin à raison de 2 jours/mois.

Une convention valable 3 ans, renouvelable 1 fois après évaluation de l'évolution de l'établissement.

Les élus proposent de réunir d'abord la commission bibliothèque pour s'assurer du respect des obligations liées à cette ouverture.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserve que les conditions obligatoires soient réunies. La main est laissée à la commission pour travailler sur le dossier qui nécessite l'investissement important de bénévoles.

8 – Demande de prêt complémentaire de 150 000 euros.

Monsieur le Maire indique que lors du vote du budget, il a été proposé de réaliser un prêt complémentaire de 100 000 euros pour payer les travaux de la Mairie, City stade en attendant d'obtenir les versements des subventions et du FCTVA.

Il est proposé d'effectuer un prêt relais de 150 000 euros au lieu de 100 000 euros.

Nous avons reçu uniquement la proposition de la Banque Postale.

La Banque Postale propose un prêt relais pour 2 ans avec un taux de 0.29 % et des frais qui s'élèvent à 225 euros.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à toutes les démarches pour les demandes de financement et à choisir le mieux disant et à réaliser les démarches nécessaires à l'unanimité.

9 – Questions diverses

Plaque commémorative

Une plaque commémorative pour Monsieur René DALOZE sera apposée au cimetière de FAUX, compte tenu de son investissement sur le plan associatif et pour l'entretien de l'horloge de l'Eglise bénévolement. Le texte de cette plaque sera préparé avec son épouse.

Fauchage des prés

Comme chaque année, il est proposé de reconduire la fauche des prés par M. PETIT et M. BACQUET dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Micro signalétique

La CCPSP lance le marché pour la micro signalétique.

CAP SECUR et ABT, qui sont des associations ont été contactées au même titre que la Commune et les professionnels concernés pour la prise en charge de l'achat de la réglette.

Protocole d'accord « Construction de serres équipées de panneaux photovoltaïques.

Il est demandé au conseil municipal un accord pour engager les démarches pour le protocole d'accord, projet qui serait réalisé sur la parcelle des noyers.

Il serait signé un bail à construction il n'y a d'obligation de passer par un marché.

Le protocole tel qu'il est présenté actuellement est très contraignant pour l'exploitant ou l'hébergeur.

Après discussion avec le conseil municipal, il est décidé de repousser cette démarche et d'étudier éventuellement d'autres projets.

Célébration des mariages sous chapiteau

Le 29 Juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la célébration à titre exceptionnel d'un mariage, après autorisation du Procureur de la République, sous chapiteau dans le jardin de la salle des fêtes (considéré comme annexe de la maison commune) car la salle des fêtes était occupée.

Nous avons aussi eu besoin de procéder de la même manière pour plusieurs mariages.

Considérant que la décision du 29 Juin 2011 vaut pour l'ensemble de ces cérémonies avant transfert à la nouvelle Mairie, le Conseil valide ce principe pour l'ensemble des demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

NOUVEAUX HABITANTS

M. Christophe REINHARD et Mme Guylaine DARIN, à Lajasse.

M. Loïc et Alexandra BOISSERIE et leur fille Julia, aux Grèzes.

M. Frédéric et Jessica NOBLET et leurs enfants, au Bourg.



MARIAGE

Cédric VAN LIERDE et Sophie DUFOUR,
le 02 Juin 2018.

Ils se sont dit « Oui » !



Toutes nos félicitations !

DÉCÈS

M. René DALOZE, décédé soudainement le 22 avril 2018 en Belgique, à l'âge de 78 ans.

Mme Denise CAILLAUD, née CHERCHOULY, décédée le 23 Mai 2018 à BERGERAC, à l'âge de 85 ans.

Madame Nicole DAGUIER, née SUTOUR, décédée le 24 Mai 2018 à PESSAC, à l'âge de 71 ans.

Toutes nos condoléances à la famille.

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la **remise du livret d'accueil**, et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Les parkings de la commune sont réservés au stationnement de véhicules pouvant rouler. Les véhicules épaves et/ou en voie de le devenir **ne doivent en aucun cas rester stationnés sur ces parkings, sauf cas exceptionnel et temporaire.**

Pour rappel, selon l'article R 417-12 du Code de la route, est considéré comme abusif un stationnement ininterrompu d'une durée de plus de 7 jours.

DÉMARCHES « COMMERCIALES »



Des personnes mal intentionnées circulent en ce moment sur le secteur. Celles-ci se présentent comme « vendeurs » ou « représentants » d'organismes ou de syndicats (poubelles par exemple). Ces démarches peuvent aussi s'assimiler à du « repérage » à des fins de cambriolage.

En cas de toute démarche douteuse ou forcée, nous vous demandons de bien vouloir prévenir la Mairie ainsi que la Gendarmerie.

Pour toute démarche commerciale officielle, vous êtes avisés soit par courrier, soit par affichage municipal.

SMD 3 - Collecte des ordures ménagères

Pour tout problème de ramassage des ordures ménagères, vous pouvez contacter la mairie, nous ferons un retour auprès du SMD3, le syndicat en charge de la collecte.

Vous pouvez également contacter directement le SMD3 :

Par téléphone au N° VERT : 0 800 942 601

Par mail : infocollecte@smd3.fr

URBANISME - Formulaires travaux

Pour rappel, lorsque vous obtenez une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) des formalités obligatoires sont à respecter :



- **Déclaration préalable** : dépôt en 3 exemplaires du formulaire de « **Déclaration d'Achèvement de Travaux** » à la mairie, dès que les travaux sont terminés ;
- **Permis de construire** : dépôt en 3 exemplaires du formulaire « **Ouverture de chantier** » à la mairie dès le début des travaux ; et dépôt en 3 exemplaires du formulaire de « **Déclaration d'Achèvement de Travaux** » à la mairie, dès que les travaux sont terminés.

Ouverture de chantier : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1992>

Achèvement des travaux : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>

PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CANICULE

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été. Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs de nous les signaler.



Quelques conseils en cas de grosses chaleurs :

- **Boire** régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif ;
- **Se rafraîchir** et se mouiller le corps (visage et avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- **Eviter de sortir aux heures les plus chaudes** et passer quelques heures par jour dans un lieu frais ;
- Maintenir son logement frais : **fermer les fenêtres et les volets**, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais ;
- **Donner des nouvelles** à vos proches et ne pas hésiter à demander de l'aide ;
- Si nécessaire, demander conseil à son médecin traitant, notamment en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux ;
- **Limites les efforts physiques** pendant les vagues de chaleur.

CIRCULATION - 2 CV EN FAUXLIE'S

La Rue de la Poste, la Rue Neuve, la Place et la Rue du Foirail seront fermées à la circulation pour les besoins de la manifestation.

L'association vous remercie de bien vouloir garer vos véhicules en dehors de ces rues, à partir de samedi 16 juin à midi.

L'association vous prie de bien vouloir excuser la gêne occasionnée et vous remercie de votre compréhension.

COURSE-RELAIS

L'École de Santé de l'Armée organise une course-relais reliant Lyon à Bordeaux.

Les élèves-coureurs devraient traverser la commune de Faux le Dimanche 17 juin 2018 entre 05h00 et 06h00.

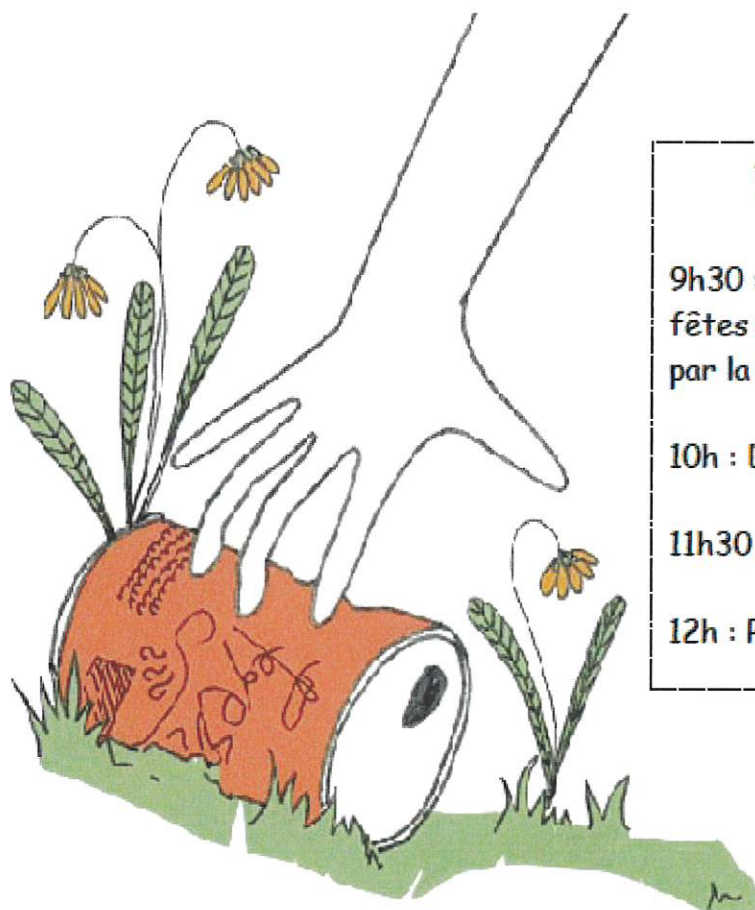
Si des lève-tôt sont motivés pour les encourager !...



Samedi 23 juin

De 9h30 à 12h

Nettoyons la nature !



Programme

9h30 : RDV derrière la salle des fêtes avec un petit déj offert par la mairie

10h : Départ de la rando-déchets

11h30 : Pesée de la récolte

12h : Pique-nique tiré du sac



Le comité Agenda 21 vous invite à participer à un nettoyage citoyen sur la commune de Faux. Gants et sacs seront à disposition mais pour plus de sécurité, pensez à vos gilets jaunes !

Inscription recommandée auprès de la mairie : 05 53 24 32 40

AGENDA 21 - Journée des LINDEN

Le 11 Mai 2018, Lalinde accueillait les Journées Européennes du réseau des Linden, réunissant des délégations de 6 pays européens, sur le thème des énergies renouvelables.

A cette occasion a été organisée la visite de la centrale photovoltaïque de Faux et de l'usine de Tuilières.

FESTIVAL DES ÉNERGIES



Le 22 Juin 2018, le Conseil de Développement Durable du Périgord Vert et la Communauté de Communes du Pays Ribéracois organisent une journée-découverte des énergies renouvelables, centrée sur la visite d'installations remarquables et présentées par les acteurs engagés et passionnés qui les ont fait naître.

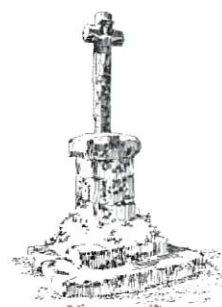
A cette occasion, ils viendront visiter le parc photovoltaïque de Faux.

AGENDA 21 Croix et calvaires de FAUX

Dans le cadre de notre Agenda 21 et le petit patrimoine :

Nous recherchons des personnes qui connaîtraient l'histoire des croix et des calvaires de Faux (anecdotes, photos, informations...)

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez venir à la mairie ou nous contacter par mail (faux24.mairie@wanadoo.fr).



MALADIE DE LYME Piqûres de tique



La Maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme lors d'une piqûre.

Elle n'est pas contagieuse, elle ne se transmet pas par contact (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à l'autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

Quels sont les signes ?

Une rougeur persistante au niveau de la piqûre, et qui se diffuse en un cercle (une plaque) rouge comme ceci :  Dans ce cas, il faut consulter un médecin. De plus, si des symptômes grippaux, de paralysie

faciale ou de fatigue inhabituelle apparaissent quelques semaines ou quelques mois après, avec ou sans plaque rouge, il faut consulter de nouveau.

Comment se protéger, notamment en balade dans la nature ?

- Porter des vêtements longs, couvrant les bras et les jambes ;
- Un chapeau ;
- Rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes, dans les bottes ;
- Rester sur les chemins, éviter les broussailles, les hautes herbes et les fougères ;

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES



Stade
plantule

AVRIL-MAI



Stade
végétatif

JUIN-JUILLET



Stade
floraison

AOÛT-OCTOBRE

Pourquoi lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoise ?

- Nuisible pour la santé : source d'allergies (rhinites, conjonctives, trachéites, urticaire, eczéma et asthme).
- Nuisible pour l'agriculture : perte de rendement, semences non conformes, traitement de sol supplémentaire, importante production de graines, conflits de voisinage...

Que faire ?

- La plante doit être éliminée par arrachage, de préférence avant floraison et grenaison, avec port de gants.
- Par un fauchage de préférence avant floraison.
- En empêchant son installation par technique de végétalisation (= ne pas laisser des terrains nus).

Signalement et informations :

- Sur la plateforme de signalement : www.signalement-ambrosie.fr
- Application mobile « Signalement ambrosie »
- Par mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- Par téléphone : 0 972 376 888

CHÈQUE-ÉNERGIE

Depuis le début de l'année, les chèques-énergies remplacent les tarifs sociaux. Ils permettent de payer des dépenses d'électricité, de gaz naturel, ou d'autres sources d'énergies (fioul, GPL, bois...) auprès d'un fournisseur d'énergie. Ils peuvent aussi servir à financer des travaux de rénovation énergétique d'un logement s'ils sont éligibles au Crédit d'Impôts pour la Transition énergétique. Enfin, il permet de régler tout ou partie de la redevance en logement foyer conventionné.

Le médiateur national de l'énergie a publié une vidéo et une fiche pratique sur son site internet : <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Ma-facture-mon-compteur/Le-cheque-energie>
Un numéro vert est également à disposition : 0 800 112 212 (service et appels gratuits).



Qui est concerné ?

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources, aux ménages à revenus modestes.



Comment ?

Le chèque énergie est envoyé automatiquement par courrier aux ménages.



Quel montant ?

150 euros en moyenne par an.



Pour tout savoir, rendez-vous sur : chequeenergie.gouv.fr





Coordonnées de la mairie

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.

Ouverture au public :

Lundi : de 14h00 à 18h30

Mercredi : de 14h00 à 18h30

Vendredi : de 14h00 à 18h30



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.57.72.69

Ouverture :

De 14h00 à 17h00

Du Lundi au Vendredi

Le Pays du Grand Bergeracois
déménage à cette adresse :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour

« La Tour Est » - CS 400 12

24112 Bergerac Cedex

Les coordonnées téléphoniques restent
inchangées : 05.53.27.30.18 / contact@pays-de-

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundi matin

Jeudi matin en période estivale (juillet-août).



...LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE...

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

☞ Calendrier manifestations 2018 ☞

Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2018		
9 Juin	Théâtre Tournoi de sixte	Création & Loisirs FC Faux
16/17 Juin	Le week-end des 2CV en Fauxlie's	2CV en Fauxlie's
23 Juin	Fête de l'association	Création et Loisirs
30 Juin	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
07/08 Juillet	Week-end « Descentes en caisses à savon »	A Vos Savons
14 Juillet	Repas entrecôtes-frites	Les Boulistes de Faux
21 Juillet	Les Tables de la Fontaine	A.A.M
13 Août	Concert des Fêtes	Comité des Fêtes et Jean Ballion
14 Août	Concours de pétanque des Fêtes	Comité des Fêtes
15 Août	Fête du village	Comité des Fêtes
1 ^{er} Septembre	Concours de pétanque	FC Faux
8 Septembre	Fête des Associations	Toutes les associations et la Municipalité
6 Octobre	Repas de fin de saison	Les Boulistes de Faux

70 ANS DES 2 CV 50 ANS DE LA MEHARI

16 ET 17 JUIN 2018 FAUX (24)



SAMEDI 16

Accueil 2cv dès 14 h

Michel ROBILLARD
expose sa 2 cv en bois
tout le weekend

A partir de 19h
Repas animé par
NOSTALGIE 80
Sur Réservation

Dimanche 17 dès 9h

Randonnée pédestre
Marché d'artisans

Stand sécurité routière avec
simulateur pilotage moto.

Un rémouleur se tiendra à
votre disposition
Préparez vos couteaux

Journée animée par
NATHALIE LIGOCKI à
L'accordéon

Durant tout le weekend :

Expo 2 cv et dérivés, ventes de pièces neuves et
occasions, Road book à disposition

Restauration et buvette sur place

Renseignements et réservations : 06.72.44.59.70 / marcomini2cv@orange.fr
05 53 24 29 09



LES 2CV EN
FAUXLIES

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Association Création et Loisirs

THÉÂTRE UNE SOIRÉE JOYEUSE !

samedis 26 mai et 9 juin à 20h 30



folies, farces !

LABICHE
L'Affaire de
la Rue de Lourcine

MOLIÈRE
scènes de
LE MALADE
IMAGINAIRE

Mise en scène : Carol Warner

SALLE DES FÊTES DE FAUX

Entrée : 5 euros (enfants : gratuit)

Contact : **05 53 22 89 21**

L'association Création et Loisirs tiendra sa fête annuelle
(ouverte à l'ensemble des adhérents, leur famille et ceux qui souhaitent nous rejoindre pour la prochaine saison)

Le Samedi 23 Juin à 20 heures

Une exposition des ateliers peinture agrémentera l'événement.

A cette occasion certains ateliers effectueront une intervention.

Un buffet clôturera la fête.

SAMEDI 30 JUIN 2018

Grand concours nocturne

A partir de 19h

Pétanque en doublette



Engagement : 10 € par équipe
rens. 06 12 85 63 09

Nombreux lots : jambon, apéritifs,...

Lots de consolation à partir des quarts de finale en
Principale, Consolante et Complémentaire

Boissons, sandwiches, crêpes, à la demande

FAUX

Place du foirail

FAUX

LES BOULISTES DE FAUX,

**Organisent à partir de 12H00 leur traditionnel
repas du 14 juillet 2018 sur la place du foirail**

Menu

Apéritifs

Melon

Faux-filet – Frites

Salade – Fromage

Dessert

Vin rouge et rosé

TARIFS :

Adultes : 18euros

Enfants - 12 ans :
8 euros

RESERVATIONS :

Jusqu'au 10 juillet

Tel : 06-24-40-10-55
(Bibi)

A VOS SAVONS PRÉSENTE



EDITION

DESCENTE DE CAISSE A SAVONS

2018

Petite restauration sur place Samedi et Dimanche

SAMEDI 7 JUILLET | 10H À 17H00



Descente en patinette (enfants)



Baptême de caisse à savons (ouvert à tous)



Jeux toute la journée (place du foirail)

Repas - 20h30

DIMANCHE 8 JUILLET | 10H À 17H00

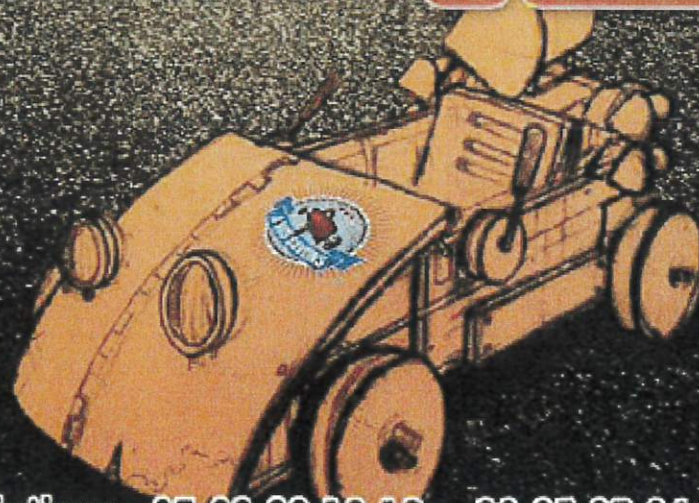
Déscente en caisse à savons

Jeux toute la journée

Remise de prix - 17h00

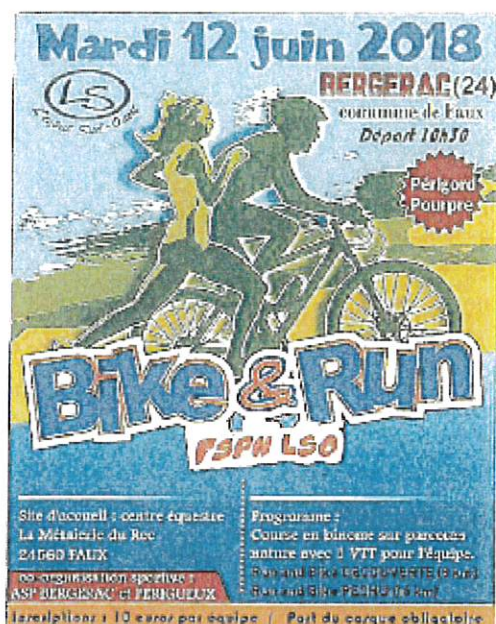


FAUX



Inscriptions : 07.86.06.12.19 ou 06.95.07.64.09

1er RUN and BIKE de la ligue FSPN Sud-Ouest



Mairie de FAUX

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE

de la Direction Départementale de la Solidarité
et de la Prévention tient une permanence
Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00,
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13



M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC (Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

*Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide,
24500 EYMET*

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

*Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou,
24500 EYMET*

*Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de
8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.*

*ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-
vous.*

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à
16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de
professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales,
remise de pièces, signaler un changement d'adresse
ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et
de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –
Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h**

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à
17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la
MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC,
3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

- Jeudi 21 Juin 2018

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de
communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et
de la famille, fédération des consommateurs,
protection judiciaire de la jeunesse, aide aux
victimes, conciliateur, médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

POMPIERS 18
SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80
Permanences Lundi – Mercredi après-midi
Dimanche matin

MAIRIE de FAUX 05.53.24.32.40
09.77.44.58.96
Télécopie 09.70.62.53.28

faux24.mairie@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE DE FAUX 05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET 05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) 05.53.58.70.49
(Distribution) 05.53.22.70.29

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD

Accueil 05.53.22.57.94

ÉCOLE d'ISSIGEAC 05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX 05.53.24.32.17

SPANC (Service Public 07.87.11.97.49
d'Assainissement Non Collectif)

AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD 05.53.74.26.25
(Association Maintien A Domicile)

– EYMET
CIA – EYMET 05.53.22.98.16

OFFICE du TOURISME
-d'ISSIGEAC 05.53.58.79.62
-d'EYMET 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC 05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – 05.53.61.76.74
ISSIGEAC et FAUX 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC 05.53.63.88.88

PHARMACIES (ISSIGEAC)
- des TILLEULS 05.53.58.60.64
- HUMPHRIES 05.53.58.70.10

CABINET MÉDICO – DENTAIRE 05.53.58.71.33
(ISSIGEAC)

Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES) 05.53.58.36.23

INFIRMIERES à FAUX
06.88.20.28.57

Mmes Christine MARTIN-
VERBEKE, Françoise CHARRIER,
Sandra GOUIN et Delphine POLET

INFIRMIER(ES)
- Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) 05.53.74.85.58
06.84.36.12.83
- Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) 05.53.88.85.83
- M. ADELAÏDE (Luxopuncture - 06.76.82.89.76
BOUNIAGUES)
- Béatrice LACOSTE-LAFOSSE 06.71.24.00.88
(BOUNIAGUES)

KINESITHERAPEUTES

-S. GLORIEUX et Ch. LE 05.53.24.12.37
MORVAN (ISSIGEAC)
-Mme BORINI Marcella 05.47.77.98.88
(BOUNIAGUES)
- S. POIRIER (FAUX) 06.28.69.40.30

OSTÉOPATHES

- S. POIRIER et M. DHELIAS 05.53.63.90.50
(BOUNIAGUES)
-M. CHAPUIS (ISSIGEAC) 06.72.65.41.21
-Melle CHATEAURAYNAUD 06.62.95.65.26
(ISSIGEAC)

PEDICURE PODOLOGUE 06.61.69.36.06
Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)

PSYCHOPRATICIENNE
TOURRES P. (BOISSE) 06.88.55.78.93

VÉTÉRINAIRE
C. MEERTS à MONSAGUEL 05.53.24.20.11
SAGE-FEMME 05.53.57.83.22
Mme DIEZ (BOUNIAGUES) 06.86.98.37.05

S-PREFECTURE BERGERAC 05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC 05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage 09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et 05.81.31.85.03
branchements

SAUR dépannage 7j/7j 05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE 05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures 0 800 942 601
ménagères) (n° vert)

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC 05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières 05.53.22.25.25
www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'EYMET, Abbé Fabre)
<https://eymet-paroisse.jimdo.com>

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC - 11h15 à EYMET
Dimanche 1^{er} juillet 2018 : 10h30 à ISSIGEAC uniquement.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en équipe avec
les médecins D'EYMET ET DE SIGOULES.

En cas d'urgence, pour joindre le
MEDECIN DE GARDE,

un seul numéro à composer : le 15

Vous serez mis en relation avec le
médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHE MEGGANE – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux

Contact au Cabinet de BOUNIAGUES : 05 53 63 90 50

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Permanences (Madame PIET)

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Annexe de la CCPSP, 21 Rue Sauveterre)

☎ 05.53.22.57.94

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation d'une habitation) doit faire l'objet d'une demande de conception auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

Coordonnées du technicien :

Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccp24.spanc@orange.fr

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018-2019

**Les inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019
débuteront à partir du mercredi 02 mai.**

Peuvent être admis les enfants nés en 2015 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2018).

A titre dérogatoire, l'accueil des élèves âgés de moins de 3 ans, dans la limite des places disponibles, est subordonné à leur inscription préalable lors des périodes d'inscription.

Ces enfants doivent avoir au minimum 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, et avoir 3 ans dans les 1ers mois de l'année civile suivante.

L'inscription s'effectue dans un premier temps **auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.**

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement).

Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes:

✓ L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS ou SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire du CP au CM1 inclus s'effectue à l'école publique de FAUX. L'inscription se fera donc à la mairie de FAUX.

✓ Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'ISSIGEAC, et l'inscription se fera donc à la mairie d'ISSIGEAC.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 16 juin 2018.



Notre Agenda 21



Edito

Dans cette deuxième lettre d'infos, vous allez pouvoir constater que l'Agenda 21 de votre commune avance petit à petit.

Bonne lecture !



Actions terminées

→ Livret d'accueil



Actions en cours

- Construction d'un bâtiment à haute performance énergétique destiné à la nouvelle mairie-maison de services
- Mise en place d'une micro-signalétique
- Création d'un terrain multi-sports et parcours santé
- Mise en place d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
- Réactivation de la bibliothèque
- Sensibilisation des habitants à la démarche Zéro pesticide



L'Objectif de Développement Durable n°1 en détail...

Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes reste un des plus grands défis auquel l'humanité doit faire face. Alors que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de plus de moitié - passant de 1,9 milliard en 1990, à 836 millions en 2015 - encore trop de personnes luttent toujours pour répondre aux besoins humains les plus élémentaires.



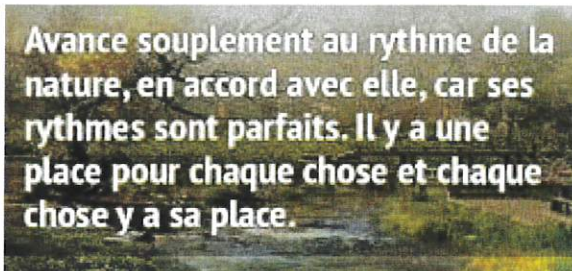
Faits et chiffres :

- 836 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté
- Environ une personne sur cinq dans les régions en développement vit encore avec moins de 1,25 dollar par jour
- L'écrasante majorité des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour appartiennent à deux régions : l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne
- On trouve souvent des taux de pauvreté élevés dans les petits pays fragiles et touchés par un conflit
- Un enfant sur quatre âgé de moins de 5 ans dans le monde a une taille insuffisante par rapport à son âge
- Chaque jour en 2013, 32 000 personnes ont dû abandonner leur foyer pour être à l'abri d'un conflit.

On va avoir besoin de vous !

Une randonnée nettoyage de la nature va avoir lieu **le matin du samedi 23 juin** si vous souhaitez nous aider à l'organiser ou y participer, signalez-vous auprès de la mairie. Merci pour votre aide !

Citations



Avance simplement au rythme de la nature, en accord avec elle, car ses rythmes sont parfaits. Il y a une place pour chaque chose et chaque chose y a sa place.

Un site sympa à découvrir

- <http://cartable-sain-durable.fr/>
C'est un petit guide de trucs et astuces « santé-environnement » pour le cartable, la maison....



N'hésitez pas à nous contacter par mail faux24.mairie@wanadoo.fr si vous avez des questions, des propositions d'articles ou des ressources... pour participer à l'écriture de cette lettre d'informations.